

GIPA : Garantie individuelle de pouvoir d'achat !

Question : A quoi correspond ce nouveau sigle ?

Réponse : C'est une mesure décidée par le gouvernement.

Q : La formule semble attrayante, n'est-ce pas ?

R : Ne nous laissons pas tromper par le vocabulaire et les effets d'annonce ! En matière de pouvoir d'achat, les fonctionnaires et les pensionnés sont plutôt tous perdants en 2008, de près de 3%.

Q : Pourtant j'ai entendu parler de « négociations salariales ». Quel est le résultat ?

R : A ce jour, des annonces de mesures qui n'existent pas : revalorisation des indemnités kilométriques, amélioration du déplacement domicile travail, des modifications indemnitaires qu'on ignore, des révisions de grilles indiciaires inconnues, de l' « intéressement à la performance »... !

Q : Qu'y a-t-il de concret ?

R : Seuls nos traitements ont été augmentés de +0,5% en mars et de +0,3% en octobre 2008 ; ce qui est loin du montant de l'inflation ! Et il y aurait l'attribution de la GIPA.

Q : A quoi correspond cette GIPA ?

R : Le Décret 2008-539 annonce l'attribution de cette GIPA à ceux dont le « traitement indiciaire accuse une perte du pouvoir d'achat ».

Q : Mais on est tous concernés , n'est-ce pas ?

R : Hélas, dans la réalité, non ! Seuls les collègues du second degré , par exemple, qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/03 et le 31/12/07 pourront percevoir ce versement à l'automne 2008.

Q : Et qui correspond à combien ?

R : La somme varie selon l'échelon et le grade :

- PLP/Certifié/Copsy/CPE :

9^e échelon : 900, 10^e : 976, 11^e : 1054, Hors classe 7e :1265 euros.

- Biadmissibles:

9^e echelon : 976, 10^e : 1054, 11^e : 1105 euros.

- Agrégé:

9e échelon : 1182, 10e : 1265, 11e : 1329, Hors classe 6e A3 : 1569 euros.

Q : Et moi je continue à régresser ! Et on fait quoi ?

R : On doit continuer, avec le SNETAA, à revendiquer pour obtenir une réelle revalorisation du point d'indice en rapport avec l'inflation, par exemple !

26.08.08